



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

Objet : Résolution 47/24 – Droits de l'homme et changements climatiques

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève et a l'honneur d'attirer leur attention sur la résolution 47/24 adoptée par le Conseil de droits de l'homme, le 14 juillet 2021, intitulée "Droits de l'homme et changements climatiques". Dans la résolution susmentionnée (paragraphe 14), le Conseil a demandé au Secrétaire général de consulter les États Membres et les autres parties prenantes concernées afin de préparer et soumettre à sa cinquantième session un report sur les impacts néfastes des changements climatiques à la promotion et la protection des droits des personnes en situation vulnérable. Par conséquent, le bureau serait reconnaissant de recevoir tout renseignement pertinent pour la préparation de ce rapport par courrier électronique à l'adresse e-mail suivante : registry@ohchr.org en copiant tarnesen@ohchr.org au plus tard le 30 novembre 2021.

En formulant leurs contributions, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme invite les États Membres à répondre, le cas échéant, au questionnaire ci-joint. Pour des raisons environnementales, les soumissions électroniques ne dépassant pas 5 pages sont encouragées. Veuillez soumettre vos contributions en format MS Word ou dans un format compatible dans l'une ou l'autre des langues de travail officielles des Nations Unies (français ou anglais). Les contributions reçues seront affichées sur notre site internet.

Le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme profite de cette opportunité pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève.

Genève, 19 août 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Sabk".

Questionnaire relatif à la résolution 47/24 du Conseil des droits de l'homme
sur les droits de l'homme et les changements climatiques

1. Veuillez décrire les effets néfastes des changements climatiques sur la jouissance pleine et effective des droits de l'homme pour les personnes en situation de vulnérabilité. Si possible, veuillez partager des exemples et des cas précis.
2. Veuillez décrire toute politique, législation, pratique ou stratégie spécifique prise par votre Gouvernement, en accord avec le droit international relatif aux droits de l'homme, afin de promouvoir une approche à l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que celles relatives aux pertes et aux préjudices, assurant la jouissance pleine et effective des droits de l'homme pour les personnes en situation de vulnérabilité. Veuillez également noter et identifier tout mécanisme pertinent pour assurer la responsabilité concernant ces engagements, y compris leurs moyens de mise en œuvre.
3. Veuillez partager un résumé de toutes les données pertinentes montrant l'impact des effets néfastes des changements climatiques sur les personnes en situation de vulnérabilité, en tenant compte des formes de discrimination multiples et intersectionnelles (c'est à dire la discrimination fondée sur une combinaison de plusieurs motifs, notamment le handicap, le genre, la discrimination raciale, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la nationalité et le statut migratoire).
4. Veuillez décrire les mécanismes et outils mis en place pour mesurer et surveiller les effets des changements climatiques sur la jouissance pleine et effective des droits de l'homme pour les personnes en situation de vulnérabilité.
5. Veuillez identifier et présenter des exemples de bonnes pratiques et des défis rencontrés dans le cadre de la protection et de la réalisation des droits de l'homme des personnes en situation de vulnérabilité dans le contexte des effets néfastes des changements climatiques.
6. Veuillez inclure des exemples et des bonnes pratiques qui mettent en évidence la coopération internationale et multilatérale, ainsi que les approches qui sont mises en œuvre en étroite concertation avec les personnes en situation de vulnérabilité.
7. Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile pour soutenir une action en faveur du climat qui favorise la jouissance pleine et effective des droits de l'homme pour les personnes en situation de vulnérabilité.